

COMMUNE D'EGLISENEUVE PRES BILLOM (63160)

Tél : 0473684737 – Fax : 0473689206

Mèl : mairie.egliseneuve.pb@wanadoo.fr

Egliseneuve près Billom, le 11 août 2006

Mr René MONTAGNER
Maire d'EGLISENEUVE PRES BILLOM

Monsieur Bernard MENIER
Au compte de l'association « les hameaux de
la vallée du Madet »
Les Pierrys
63160 EGLISENEUVE PRES BILLOM

Monsieur,

J'ai bien reçu le 25 juillet 2006 le compte rendu de la réunion du 1^{er} mars 2006 de votre association « les hameaux de la vallée du Madet ». Le contenu de cette réflexion suscitent des interrogations sur la remise en cause des institutions de la République et de la démocratie. J'ai le regret de vous informer que je ne partage pas ces valeurs, malgré les boutades, les imprécisions et les confusions.

Je vais donc par la présente m'efforcer de répondre à ce compte-rendu ; je suis également très surpris de ce soudain intérêt que certains portent à notre PLU et particulièrement pour le site de la parcelle cadastré C n°1187, alors que sa constructibilité est inscrite depuis 1993 mais certains sont, bien sûr, venus résider après cette date.

Le mot consultation doit bien avoir la même signification que celui que vous employez dans votre compte rendu « à consulter : une foule d'informations sur site INTERNET » ; à ce sujet, deux réunions d'informations ont eu lieu, vous avez, à votre demande, rencontré Mr HERAULT, nous ferons une réunion de présentation, ensuite le dossier sera soumis à enquête publique.

Certains éléments n'avaient pas été pris en compte :

Les habitants des Maisons Basses ne sont pas propriétaires de la parcelle C n° 1187,

L'Agence d'Urbanisme et de Développement doit étudier nos propositions dans le cadre de l'élaboration du SCOT et a d'ailleurs des prérogatives sur les zones économiques,

Nous envisageons de réduire des 2/3 la surface initialement constructible, le patrimoine existant est à mon avis insuffisamment utilisé mais en ce qui concerne l'intégration de nouvelles catégories de logements, faisons confiance à Mr HERAULT, reconnu pour être un excellent architecte-urbaniste par ses pairs, et j'ai également consulté Mr FAVIER, architecte du CAUE qui a été séduit par un projet bien étudié. Quant à l'augmentation de 10 %, ces chiffres rapportés à la population du village sont mal adaptés car le potentiel d'habitants est beaucoup plus important par rapport au patrimoine.

Je me demande comment sera-t-il possible de développer la rénovation s'il n'y a pas possibilité de réaliser l'assainissement (relire mon article dans le bulletin municipal n°33 où j'explique que la concertation a échoué car l'exigence de certains ne permettait pas à nos finances d'en supporter le coût ; je vous épargnerai les péripéties que j'ai du affronter. Vous manifestez un égoïsme remarquable quand vous dites que ce n'est pas le rôle de la commune de gérer ses logements et notamment les locatifs. Il me semble au contraire que c'est son rôle quand il s'agit de maîtriser raisonnablement sa population et maintenir la viabilité des structures existantes. Cette année il y a une diminution significative du nombre d'enfants d'Egliseneuve à l'école primaire, peut-être que du locatif aurait permis de stabiliser la situation.

Quant à nos atouts touristiques, il n'a jamais été question de les négliger et il me semble que jusqu'à présent, nous avons œuvré dans ce sens. Mais il faut être conscients de leur importance et certainement pas se focaliser uniquement dessus car, il ne faut pas se leurrer, nous ne sommes pas une commune touristique au sens strict du terme, seulement un lieu de promenade agréable. Votre préoccupation, aujourd'hui, est de veiller au respect de l'environnement, à la préservation de la vallée du Madet, je peux vous assurer que je l'ai eu bien avant vous car j'ai été, il y a déjà 10 ans, à l'initiative de la création de l'association de la vallée du Madet.

Je regrette que suite à l'échec de la construction des réseaux d'assainissement et de la station de traitement des eaux usées, personne d'entre-vous n'a demandé la vérification de son installation d'assainissement individuel par le SPANC.

Indice de jeunesse et revenu des ménages :

Les données évoquées sont celles de la commune et non celles des hameaux concernés, elles datent de 1999 et on doit continuellement être perspicace pour gérer notre commune, votre analyse est curieuse parfois vous prenez les statistiques sur l'ensemble de la commune, parfois vous analysez le village des Pierrys.

Par contre sur le point des revenus, vous devriez savoir que la richesse fiscale plus importante que la moyenne nationale pénalise la commune pour l'attribution de la dotation d'état (DGF).

Mais permettez-moi d'évoquer ce que personne ne veut réellement écrire, mais dont certains d'entre vous m'ont fait part, c'est-à-dire que vous ne voulez pas de nouveaux habitants. Votre réflexion devrait vous amener à une analyse plus précise. Si le remplissage des résidences du village des Maisons Basses était identique sur toute la commune (3 habitants pour 7 résidences) nous n'aurions que 150 habitants, croyez-vous que nous aurions pu réaliser nos structures.

La réalisation de quelques logements locatifs n'induisent pas les mêmes nuisances qu'un stade, qu'une école ou une salle des fêtes car il s'agit de loger décemment et dans le meilleur environnement possible des personnes comme vous et moi, ce qui permettrait après études peut être de réaliser les réseaux et le traitement collectif des eaux usées du village des Pierrys.

Il est regrettable que votre association n'étudie pas qui doit payer :

- La réhabilitation et l'entretien des biens de section des Maisons Basses

- La réfection de la voirie du village des Pierrys (en partie sectionnale)

Sachez que nombreux sont les résidents de lotissement privé qui souhaitent l'intégration de leur voirie, des réseaux et de l'éclairage public dans le domaine communal

- La réparation de la fontaine et de la marée de Train

- L'échec concernant la réalisation de l'assainissement et la construction d'une station sur ces trois villages, le budget communal, le budget d'assainissement M49 ou les ayants droits de ces villages (les études et l'appel d'offre ayant été réalisés).

Avec le conseil municipal que je dirige, j'essaie d'aller dans l'orientation du bien-être de tous les habitants et surtout dans l'intérêt collectif dans l'honnêteté que vous ne pouvez pas me reprocher. Me battre pour plus de justice, d'égalité, surtout pour Egliseneuve, a toujours été mon idéal.

En espérant avoir répondu à votre attente, recevez, mes sincères salutations.

Le Maire

